



Ville d'Antibes Juan les Pins

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE  
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

**CONSEIL MUNICIPAL  
séance du vendredi 26 février 2010**

00-2	DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE – DECISIONS - COMPTE RENDU
------	---

Le marché 220 pour un montant de 6 325 € pour l'entretien des cloches et des horloges, je comprends pour les horloges mais pour les cloches, pouvez-vous m'expliquer ?

Le marché 239 porte sur la fourniture de gaz naturel. J'ai du mal à comprendre l'écart entre le minimum et le maximum, 4 000 à 89 000 € ?